



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris

www.sudinterieur.fr

sud.interieur@gmail.com
Tél : 06 41 09 80 21

8 JUIN 2026

TRACT NATIONAL



www.solidaires.org

SUD INTÉRIEUR VOUS INFORME

CONTRACTUELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE : TOUJOURS PLUS NOMBREUX ET MAL PAYÉS LA COUR DES COMPTES (CDC) CONFIRME

Dans son rapport public " **La montée en puissance des agents contractuels. Une fonction publique en mutation. 2019-2024** " publié le 4 juin 2026 (1), la CDC confirme la double tendance structurelle constatée depuis des années !

Augmentation exponentielle du nombre de contractuels au détriment de celui des fonctionnaires

« Sur la période s'étendant de 2010 à 2022, le **nombre d'agents contractuels** [dans la fonction publique de l'État (FPE)] a **augmenté de 46 %**, tandis que celui des **fonctionnaires** a **diminué de 2 %** [...] Depuis 2015, il croît de manière quasi-linéaire [...] Au 31 décembre 2023) FPE comptait 582 700 agents contractuels, soit **23 % de l'effectif total** (2,57 millions d'agents) » (pages 21-22).

Ce chiffre a encore augmenté sur les années 2023-2025.

84 % sont en contrat à durée déterminé (**CDD**) contre **16 %** seulement en contrat à durée indéterminée (**CDI**).

Bientôt autant de contractuels que de fonctionnaires ?

La CDC livre 3 scénarii à l'échéance 2033, dont l'un d'entre eux aboutirait à cette parité : « au rythme **actuel**, ces agents représenteront au moins un **tiers** des effectifs [...en cas de remplacement] d'un fonctionnaire sur quatre partant à la retraite, ce taux serait d'environ **40 %** [...en cas de remplacement des]. **trois quarts** des fonctionnaires partant à la retraite, la parité entre contractuels et fonctionnaires pourrait être atteinte » (page 11).

Une rémunération notoirement inférieure à celle des fonctionnaires...

La CDC indique que « leur salaire moyen mensuel était de **2 140 €** en 2023 contre [...] **2 714 €** pour les fonctionnaires titulaires » (pages 9- 10), soit un différentiel de **21 %** !

...qui pénalise encore plus les femmes

Puisque, « entre 2011 et 2023, la part des **femmes** parmi les **contractuels** a **progressé** de trois points, passant de 67 % à 70 % » (page 30), on s'aperçoit que ce recours massif aux contractuels **creuse** les **inégalités** salariales femmes/hommes, sachant que « **10 %** des agents contractuels percev[ai]ent **moins** de 1 482 € net par mois [en 2023] » (page 10)

Comme quoi, les "beaux discours" sule combat pour l'égalité femmes-hommes peut se révéler une vaste hypocrisie...

(1) Rapport public consultable ici : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-montee-en-puissance-des-agents-contractuels-une-fonction-publique-en-mutation>

PLUS DE CONTRACTUELS = ÉCONOMIES SUR LA MASSE SALARIALE

Si la CDC considère qu' « il ressort de l'enquête que la progression de l'emploi contractuel n'a pas été motivée par la recherche d'économies mais par les mutations structurelles et sociétale » (page 12), **SUD INTÉRIEUR** émet de très sérieux doutes sur la crédibilité de cette affirmation ?

Pourquoi ? Parce que la CDC elle-même indique que, « à effectifs **constants** de la fonction publique et en **prenant** pour base le niveau **actuel** moyen des rémunérations, les substitutions entre titulaires et contractuels, selon leur intensité, auraient pour effet sur la période 2026-2033 une baisse de la masse salariale publique de l'ordre de 0,3 % à 1,2 % » (page 12).

Aussi, si le nombre de contractuels augmentait encore plus vite que le rythme actuel, accompagné d'une réduction des effectifs, nulle doute que la baisse de la masse salariale serait plus...importante.

UN DEFICIT D'ATTRACTIVITÉ ORGANISÉ PAR LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS

La CDC reprend le discours de nos employeurs selon lequel le recours toujours plus massif aux contractuels aurait pour origine « la **baisse d'attractivité** du statut de fonctionnaire et au vieillissement de leurs agents » (page 45)

Si cette baisse d'attractivité existe bien, les causes en sont parfaitement identifiées : dégradations des conditions de travail et de sa perte de sens couplée à une disette salariale qui dure depuis des années.

Nul doute que si le gouvernement satisfaisait nos revendications en la matière, le statut de fonctionnaire retrouverait rapidement de son...attrait.

LA SOLUTION : ALIGNEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS SUR CELLE DES FONCTIONNAIRES ET LEUR TITULARISATION

Dans l'immédiat, **SUD INTÉRIEUR** revendique :

1 - l'alignement de la rémunération des contractuels sur celle des fonctionnaires à ancienneté et grade équivalents

Un alignement parfaitement possible en prenant appui sur la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 20 juin 2019 (2) qui prévoit que à missions équivalentes, un agent contractuel doit percevoir une rémunération équivalente à un fonctionnaire, ce qui induit qu'il puisse bénéficier lui aussi d'un régime indemnitaire.

Une option qui n'est pas autorisée par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État, qui la **réserve** aux seuls fonctionnaires.

Important : la jurisprudence européenne s'impose à notre droit national. Elle devrait donc être appliquée

2 – la titularisation des contractuels

Cette titularisation aurait un effet immédiat : **stopper** le recours toujours plus massif aux...contractuels et l'augmentation de leur rémunération.

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SUD INTÉRIEUR SONT À VOTRE ÉCOUTE

SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA MÉTHODE REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR

Pour nous suivre :

Notre site : www.sudinterieur.fr

Sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/SudInterieur/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/sudinterieur>